



Comité technique des services centraux du réseau de la DGFiP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous prenons acte de l'évolution des instances de dialogue social de par la loi récemment promulguée. Nous souhaitons cependant que, dans leurs difficultés de carrière, nos collègues puissent trouver une réponse adaptée à leurs problèmes. Nous pensons encore à la tragédie d'un collègue dont le cri de détresse s'était sans doute exprimé à travers le DUERP. Permettez-nous d'exprimer notre émotion et notre respect pour un grand professionnel, avec qui j'avais été en relation de travail. Cette désespérance se répand aussi dans le réseau où, très récemment sur son lieu de travail, un comptable mit, lui aussi, fin à ses jours. Sur ces questions graves, nous souhaitons une communication plus proactive, mais, surtout, une attention spécifique aux alertes que peuvent faire remonter les senseurs des conditions de vie au travail.

L'ordre du jour de ce CTSCR aura permis d'évoquer tout au long de l'année les sujets essentiels. Nous abordons enfin le sujet oublié de la formation professionnelle sur le périmètre de notre instance. Nous reviendrons dessus dans la suite de nos débats, mais nous tenions à vous féliciter pour la précision des informations. Nous renouvelons aussi nos remerciements pour les fiches sur le télétravail, qui est actuellement l'objet de discussion au plan national.

Il y a cependant des sujets qui fâche et notamment la fameuse dé-métropolisation. Cette arlésienne du dialogue social se fait attendre. Le Ministre s'épanche abondamment par voie de presse mais autour de cette table rien n'est posé. On évoque un cahier des charges, au sujet duquel nous aurions souhaité être informé des principaux éléments et pour lequel nous aurions pu exprimer des observations quant aux questions humaines, organisationnelles et matérielles que soulève ce grand départ à la campagne.

Ce climat de méfiance est une culture « maison ». Nous le voyons encore avec les fausses rumeurs sur l'éventuelle fusion SIRHIUS-CISRH. Si les couloirs sont envahis de ballons de baudruche, c'est sans doute que la transparence dans les processus de décision n'est pas la caractéristique majeure de la culture d'entreprise. Et après, on s'étonne !

Le bilan des suppressions d'emploi est le pendant des discussions budgétaires en application de la loi de finances. La présente instance n'est, en effet, pas un cénacle financier, mais la représentation d'hommes et de femmes en chair et en os. « Je ne suis pas un numéro ! » clamait le prisonnier d'une célèbre série anglaise. Notre fonction est d'explorer les conséquences pour celui qui a été tiré à la courte paille.

Les autres thématiques appellent les réorganisations incessantes de l'administration. Les outils de gestion de droit commun ont du mal à suivre le bal effréné des évolutions de structures.

Nous voulons simplement rappeler que nos collègues de Centrale doivent être respectés dans leur manière de servir. La DLF prend le pli d'une information en amont tant de ses personnels que de leurs représentants, ici réunis. Une telle démarche ne peut que rassurer chacun sur sa mission. La présentation en amont de la problématique permet un débat aujourd'hui plus serein. Sans préjuger du fond de nos discussions, la démarche est ici exemplaire.

Je vous remercie.



Validation du PV du CTSCR du 15/01/2019 (pour avis)

Avis favorable

Validation du PV du CTSCR du 04/04/2019 (pour avis)

Avis favorable

Point sur la formation professionnelle dans les services centraux (pour information)

Nous vous remercions encore pour la richesse et l'abondance documentaire. La population et les acteurs sont bien identifiés.

Sur la préparation aux concours et examens, il manque cependant le volet des qualifications informatiques ministérielles qui sont du ressort du Secrétariat Général. Dans les services centraux, le concours roi, c'est inspecteur principal. En effet, il apparaît que le métier de rédacteur et le soutien hiérarchique permettent des taux de réussite élevé. Et les promotions annuelles démontrent chaque année la prééminence de B38. Cependant, les scores de SI sont bien moins flatteurs que dans les autres services et ce, malgré la nouvelle option de spécialité informatique.

Outre-Mer, seuls Saint-Pierre-et-Miquelon pour les cadres C et B sont motivés pour les promotions de carrière. Les délégations interrégionales sont un vaste désert des promotions professionnelles. Pour ces zones un peu isolées, nous demandons de revoir l'accompagnement des avancements de grade.

Les services centraux participent à hauteur de leur recrutement au nouveau dispositif de stage des inspecteurs-élèves. Cette pratique, permet à chacun de prendre connaissance de leur futur environnement. Une évaluation qualitative du dispositif par les intéressés manque sans doute aussi.

Un regret : la baisse de la contribution de la DGFIP à l'accueil des stagiaires et apprentis. Cela fait partie pourtant des devoirs de développement social pour lesquels Bercy doit être exemplaire. Leur rôle peut être décisif dans l'innovation ainsi que l'évolution des méthodes de travail. On peut citer, par exemple, l'évolution de processus métiers techniques au bureau SI-2C.

La diffusion des outils métiers participent à la formation continue. Cependant, il est important de ne pas se limiter à ce seul sujet. En informatique, en juridique et ailleurs, il est nécessaire de faire régulièrement des remises à niveau : même sur des outils que l'on croit connaître ! L'augmentation des volumes traduit la volonté des collègues de remettre en question leurs pratiques sur de nombreux sujets comme ce qui touche au bien-être au travail. Cela inclut sans doute le développement de l'offre à distance sur le « passeport numérique » ou la prévention du risque professionnel.

Les offres directionnelles et ministérielles se complètent bien. Cependant, il est nécessaire de garder des offres « constructeurs » dans les marchés informatiques. Que serait un support IBM, Oracle ou Windows sans possibilité de certifier les administrateurs de ces systèmes ?



Point sur le déploiement du télétravail dans les services centraux (pour information)

Le volume de télétravail est plus de deux fois plus forte à B38 qu'ailleurs. On peut penser à la forte densité urbaine parisienne mais aussi à la nature des travaux rédactionnels n'exigeant pas une présence continue effective au bureau. Le télétravail concerne assez également les catégories de personnels.

Il ne faut pas avoir peur de cette nouvelle forme de travail qui reste très encadrée. Elle exige cependant une évolution du style de management et d'organisation des équipes. En effet, la distance physique avec le collaborateur nécessite de faire confiance et est plus adaptée au travail de fond où il fait bon d'être un peu tranquille. L'encadrement peut aussi télétravailler ! Ce n'est pas une obligation mais dépend de l'équation personnelle de chacun et des collectifs de travail.

L'organisation et la création d'application de gestion et de formulaires métiers adaptés serait effectivement un plus.

Nos organisations ont toujours revendiqué l'élargissement cette possibilité, et notamment aux MINEFI. Donc on continue avec un cadre rigoureux dans la forme mais souple dans la mise en œuvre.

Un point national sur ces questions a eu lieu jeudi dernier. Avez-vous des perspectives pour nos services ?

Réorganisation de la DLF (pour avis)

Comme évoqué en liminaire, nous vous remercions pour la qualité de dialogue et d'anticipation du sujet, ainsi que pour la précision de la documentation. La complexité des sujets et leur interdépendance impliquent une organisation moins pyramidale. Le fonctionnement du bureau A doit permettre une assistance efficace au législateur. Cependant, nous demandons à cette direction d'appliquer de bonne foi la directive 2003-88/CE sur le respect des temps de repos nécessaire : et ce, même en pleine discussion parlementaire.

Avez-vous déjà des plans de réaménagement des bureaux ?

Qu'en est-il des consultations des 22 collègues ? Et notamment des 14 agents appelés à intégrer une toute nouvelle structure ? Le remplacement sera-t-il important ?

Nous voulons soutenir votre démarche positive.

Avis favorable

Conséquences de la fermeture de la DP PAS (pour information)

Qu'en est-il ?

Nous n'avons reçu aucun document.

Unification du pilotage de la dépense au sein du service comptable de l'État (pour information)

Qu'en est-il ?

Nous n'avons reçu aucun document.



Bilan du suivi de compétences (pour information)

La mobilisation unitaire, ça paye !

Effectivement, le dispositif devient un outil de gestion comme un autre destiné à surveiller du coin de l'œil les seniors.

Création de la DP NRP (pour information)

Nous prenons acte de cette décision pour laquelle notre avis n'est pas sollicité.

Sur la pratique des équipes projets, nous ne sommes pas opposés. C'est même une manière efficace et transverse de gérer un objectif précis mais complexe dans sa conception et réalisation.

En revanche, même si nous ne sommes pas mandatés pour évoquer la nature de l'objectif poursuivi, nous rappelons nos plus grandes réserves pour un dispositif contre lequel de nombreuses collectivités locales s'opposent à l'Administration et pour lequel nos collègues du réseau ont du mal à en voir l'utilité.

Bilan des suppressions d'emplois pour l'année 2018

Qu'en est-il ?

Nous n'avons reçu aucun document.

Réorganisation du bureau SI-1D annoncée aux agents le 12 septembre 2019

Ces annonces doivent faire l'objet d'une information aux organisations syndicales sur le mode des fiches d'impact. Cette démarche permet de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du projet mais surtout que personne ne soit laissé sur le bord du chemin.

« Régularisation horaire » des trajets effectués par les agents des services centraux en poste au CIP Noisiel pour se rendre dans les restaurants AGRAF situés à Noisy-le-Grand

Effectivement, la transmission automatique promise n'a pas eu lieu et les débits horaires sont importants.

À ce sujet, nous rappelons notre revendication de titre restaurants à 9,20 € payé 3,68 € par agent. Cette solution, moins coûteuse, a bien des avantages.

Questions diverses

Déménagements dans les services centraux

Sécurité à Noisy-le-Grand

Date du prochain CTSCR

Sous quelle forme juridique ?